

Charte du directeur de mémoire

IDO Paris

Le directeur de mémoire accompagne l'étudiant tout au long de l'année, jusqu'à la soutenance.

Il conduit sa relation avec l'étudiant en fonction de ses propres orientations théoriques. Il convient cependant de rappeler que l'encadrement nécessite quelques règles :

- Aider l'étudiant à définir le choix d'un sujet, la problématique, dans l'élaboration de son travail (précision du sujet, définition de la question de recherche et formulation de l'hypothèse), faciliter l'accès à un terrain, etc. Vous pouvez également proposer des sujets à l'étudiant.
- Orienter l'étudiant dans ses recherches bibliographiques et favoriser la réflexion.
- Aider l'étudiant à délimiter son champ d'investigation (calibrage de son envie, orientation vers d'autres pistes, évaluation de la faisabilité...). Il faut vraiment insister auprès de l'étudiant sur la faisabilité du sujet (accès au terrain, gestion des sources, disponibilité du directeur, ressources théoriques, etc.). De nombreux mémoires ne tiennent pas leurs promesses en raison de ces contraintes que les étudiants sous-estiment.
- Valider, en lien avec le comité mémoire, l'outil d'enquête avant la réalisation de celle-ci.
- Suivre la mise en œuvre des démarches de l'étudiant et valider l'organisation et l'interprétation des résultats collectés.
- Conseiller l'étudiant de manière régulière tout au long de l'année.
- L'objectif est de parvenir à réaliser un mémoire de 40 pages +/- 10% (sans les annexes) tout en suivant un guide méthodologique que l'étudiant vous transmettra.
- La disponibilité ne peut pas être permanente... Les directeurs ne sont pas tenus de répondre aux mails des étudiants dans la minute, mais des délais raisonnables de réponse sont souhaitables...
- Émettre un avis favorable ou non à la présentation de l'étudiant à la soutenance de son travail.
- Accompagner l'étudiant dans la préparation de son argumentation orale.
- Assister à sa soutenance. La présence du directeur de mémoire est nécessaire à la validation du mémoire.

A Paris, le,

Signature du directeur de mémoire